

Du Jeudi 2 décembre 2021

Heure du début de séance : 17h30

Nombre de participants : votants :

Excusés :

Absents :

Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Isabelle Chapuis

Approbation du compte-rendu du CA du 9 novembre 2021 :

Un exemplaire du compte-rendu du précédent CA a été adressé par mail à chaque membre titulaire et suppléant.

Pas de remarque. Il est soumis au vote. :

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Lycée professionnel
Antoine
5 rue de Longvic
21300 CHENOVE

Téléphone
03.80.52.23.23
Télécopie
03.80.51.26.10
Email
0211356k@ac-dijon.fr

Affaires Financières

➤ **Projet culturels, et sorties ou voyages scolaires 2021 2022**

Est présenté le tableau synthétique des projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires sur l'année scolaire 2021/ 2022 avec les coûts.

Projet n°1	THEATRE DU HERON + ARTED Mme DUMONT	Places de théâtre	660,00 €
artistique			
Projet n°2	sortie théâtre Rosa Parks théâtre feuillants	Places de théâtre	426,00 €
artistique			362,00 €
Projet n°3 internat	SORTIE CULTURELLES ET SPORTIVES	BILLETS	1 000,00 €
projet N °4 entre terre et mer projet normandie	projet Normandie plage du débarquement musées de Caen + Bayeux + port du havre	transport + musées	9 000,00 €
projet n° 5 GUEDELON	Sortie Guédelon		1 632,00 €

Thème projet	Projet E3D		Détail des dépenses
stylos	récupération instrument d'écriture		boite en carton 100
Commerce équitable	alternative au commerce conventionnel avec educ ethic et cine cyclo		540
Thème projet	Projet Erasmus		Détail des dépenses
PROJET ERASMUS	Projet système numérique		Mobilité Pologne novembre 2021 14 000,00 €
PROJET ERASMUS	projet enseignants EIAL		30 000,00 €
PROJET ERASMUS	PROJET HELP ka2		90 000,00 €
Thème projet	ACTIONS PONCTUELLES		Détail des dépenses
	Intervention Placide		350,00 €
	Intervention Arnaud Finistre		300,00 €
	Lycéens au cinéma	2,50€ par élève et par séance (3fois) = 360,00€	350,00 €
	Projet entre eux deux		2900.00 €
	Réalisation d'un court métrage avec MJC		2394.00 €
	projet sable		1 040,00 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Voyage scolaire à Guédelon mai 2022**

Visite du château de Guédelon avec les classe de 3 PMET, et 2 classes de CAP en mai 2022. Cette sortie permet d'appliquer des enseignements en Mathématiques, en Arts appliqués et en Histoire avec participation à des ateliers pédagogiques sur le site. Le coût est de 1632.00 € financé en partie par le lycée pour 792.00 €, la cité éducative et une participation des familles à hauteur de 10.00 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Délégation donnée par le CA au proviseur pour :**

Conclure les contrats, conventions et marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget 2022 et dans le respect des prescriptions contenues dans l'article 28 du code des marchés publics.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

➤ **Autorisation donnée par le CA au Proviseur :**

Pour signer toutes les conventions hébergement pour les élèves du lycée hébergés à l'extérieur et pour les élèves accueillis au lycée

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

- **Conventions : pour chacune des conventions présentées ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Avec la MJC de Chenôve :

Cette convention concerne le partenariat entre la MJC de Chenôve et la classe UPE2A sur un atelier d'éducation à l'image durant l'année scolaire et la création d'un court métrage.

32 séances sont prévues pour un coût de 2394.00 € financé en partie par la DRAC avec un versement direct auprès de la MJC et un coût restant de 500.00 € pour le lycée.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec Le Théâtre du Héron

Cette convention concerne l'intervention de la compagnie le Héron pour les classes de 1^{ère} CAP AS et PLP avec 2 ateliers sur l'œuvre de Tom Sawyer de Mark Twain le 13 janvier 2022. Le coût de l'intervention sera de 660.00 € financé sur le budget du lycée.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec la compagnie Esquimots

Cette convention concerne un projet théâtral avec une classe de seconde spécialité numérique avec la compagnie Esquimots. Cette rencontre aura lieu du 13 au 16 décembre 2021. Le lycée Antoine accueillera une résidence artistique du Projet entre eux deux au printemps 2022 avec une participation des élèves. Le coût global est de 2900.00 € avec 2400.00 € financé par la DRAC et 500.00 à la charge de l'établissement.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec Agrosup DIJON

Cette convention concerne l'accueil d'étudiants ingénieurs d'Agrosup afin de pouvoir utiliser la ligne de production et une salle de cours sous la responsabilité de formateurs.

La formation basée sur 48 h fera l'objet d'une facturation de la part du lycée à hauteur de 20.00 € soit 960.00 € et se déroulera du 6 décembre au 9 mars 2022.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec Agence ERASMUS Projet HELP et nos partenaires

Cette convention concerne la mise en place du Projet ERASMUS HELP à compter du 01 novembre 2021 au 31 octobre 2023 avec des mobilités avec 2 partenaires l'un grec et l'autre turc et autoriser le chef d'établissement à signer des conventions avec nos partenaires pour déléguer des crédits Erasmus car le lycée est établissement support du Projet.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Avec Agence ERASMUS Projet EIAL et nos partenaires.

Cette convention concerne la mise en place du Projet ERASMUS EIAL à compter du 1^{er} février 2022 au 30 novembre 2023 avec des mobilités avec 3 partenaires turc, italien, irlandais et autoriser le chef d'établissement à signer des conventions avec nos partenaires pour déléguer des crédits Erasmus car le lycée est établissement support pour ce Projet.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

- **Contrats : pour chacun des contrats présentés ci-dessous, les votes valident l'autorisation donnée par le CA au proviseur pour les signer.**

Liste des contrats sur l'année civile 2022 :

Le montant des contrats souscrits pour l'année 2022 s'élève à 73 388.32 € contre 75 900.50 € sur 2021 hors viabilisation.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat vérification installation sportive avec la société système plus :

Le contrat concerne la vérification des installations sportives du lycée et du matériel de musculation à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût annuel de 264.00 € TTC.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat de dératisation contre les nuisibles dans les locaux cuisine avec la société ASEPTEO :

Le contrat concerne la lutte contre les nuisibles dans les locaux de la restauration et débutera le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût annuel de 252.00 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat de dératisation bâtiment administratif ou vie scolaire avec la société ASEPTEO :

Le contrat concerne la lutte contre les nuisibles dans les locaux administratifs et vie scolaire à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût annuel de 124.80 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat de dératisation bâtiment atelier avec la société ASEPTEO :

Le contrat concerne la lutte contre les nuisibles dans les ateliers à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût annuel de 206.40 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat de vérification réglementaire société APAVE :

Le contrat concerne les vérifications réglementaires obligatoires concernant les installations électriques, le contrôle des ascenseurs, des appareils de levage à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le coût annuel pour 2022 sera de 1527.00 €

Vote : 16 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

➔ **Adoption à la majorité**

Contrat de vérification du déshydrateur :

Le contrat concerne la vérification et la maintenance du déshydrateur à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 pour un coût annuel de 1160.40 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

Contrat de nettoyage des hottes de cuisine avec la société SAPIAN :

Le contrat concerne le nettoyage des hottes et conduits à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 pour un coût de 960.00 €

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ **Adoption à l'unanimité**

➤ **Décision Budgétaire Modificative pour information.**

Depuis le dernier conseil d'administration 3 subventions sont parvenues à l'établissement :

- Subvention de 7900.00 € dans le cadre du PPE pour le contrôle d'accès en système numérique
- Subvention de 26100.00 € finançant les dégâts de l'orage en août 2021.
- Subvention d'investissement de 190 000.00 € pour le changement de fenêtres et stores sur le bâtiment B. rez de chaussée.

➤ **Présentation du budget 2022**

Le Gestionnaire présente l'ensemble des éléments qui ont guidé à l'élaboration du budget. Il commence par exposer le cadre général en précisant tout d'abord que le budget est à la fois : **Un acte administratif** et politique qui retrace les objectifs du lycée, fixés notamment par le projet d'établissement et par la convention signée avec la collectivité territoriale de rattachement ;

Un acte financier qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement.

Il insiste ensuite sur le fait que le projet de budget (envoyé avec les convocations) sur lequel le CA doit se prononcer concerne l'année civile à venir et n'est qu'une **prévision**.

Il ajoute que le conseil d'administration lors du vote se prononce sur le montant total des crédits ouverts par service. Il précise que par son vote le conseil d'administration disposant d'une compétence exclusive en matière financière autorise le chef d'établissement à exécuter le budget qui lui a été soumis.

Ce budget initial (primitif) peut être ajusté en cours d'exercice comptable. Il y a alors une modification du montant total d'un service.

Ces décisions sont :

- Des décisions budgétaires modificatives qui font l'objet d'un vote au CA et donc exécutoires dans un délai de 15 jours après l'accusé de réception des autorités chargées du contrôle ;
- Des décisions budgétaires modificatives qui sont de la compétence de l'ordonnateur ; elles sont présentées au CA pour information.

A la fin de chaque exercice, en général au mois d'avril, suivant l'année civile sur laquelle porte le budget, le CA se prononce sur l'exécution du budget : c'est le « **compte financier** ».

Le calendrier du budget

Le projet de budget doit être présenté au conseil d'administration dans les 30 jours qui suivent la notification du montant de la dotation de fonctionnement de la collectivité de rattachement.

Après son vote en CA, le budget est transmis dans les cinq jours aux autorités chargées de son contrôle qui sont la collectivité de rattachement et l'autorité académique.

Le budget deviendra exécutoire dans les 30 jours après réception du dernier accusé de réception des autorités de contrôle et après avoir été publié par le lycée.

Le contrôle du budget

Le contrôle exercé, par le recteur et la collectivité territoriale, porte sur l'équilibre réel et sur le respect de l'ensemble des règles de gestion.

L'exécution du budget

Le budget est exécutoire dans les 30 jours suivant son adoption, sauf si l'une des autorités (autorité académique et collectivité de rattachement) a fait connaître son désaccord motivé.

Les grands principes et les règles budgétaires sont présentés aux membres du CA :

Le principe d'annualité : exercice budgétaire sur une année civile

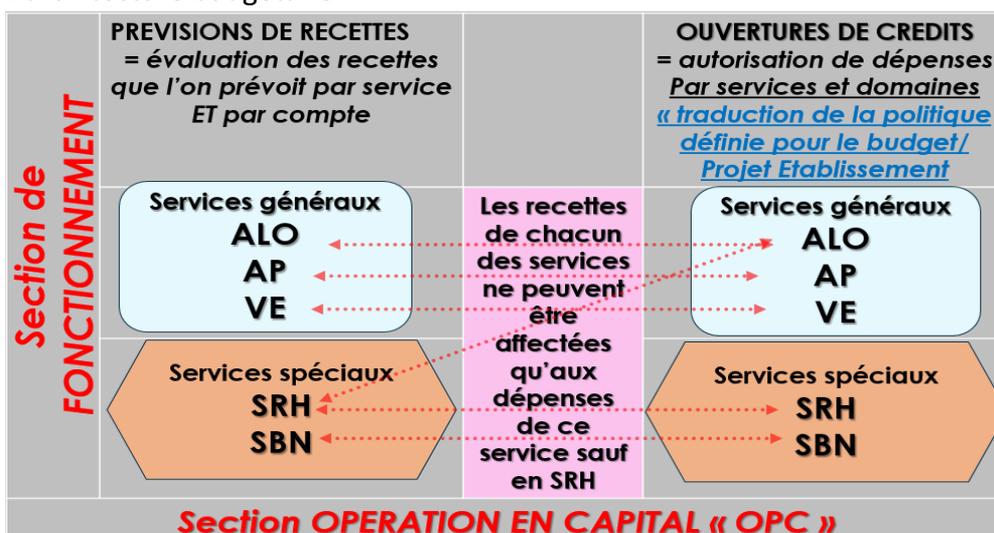
Le principe d'unité : un document unique présente les produits et les charges

Le principe d'universalité : l'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses

Le principe d'équilibre : Egalité des recettes et des dépenses

Le principe de sincérité : L'équilibre doit être REEL et non fictif

L'architecture budgétaire :



Préparation budgétaire et politique d'élaboration de ce budget

Les éléments de contexte qui ont guidé la construction de ce projet de budget 2021 sont présentés.

Les prévisions

Le détail des estimations sur lesquelles sont basées les recettes du service SRH est présenté en insistant sur le fait que toutes les prévisions ont été réalisées en fourchette basse afin d'éviter des difficultés de gestion sur ce service.

Recettes SRH	Effectifs Estimations	Tarifs	Recettes	% charges communes
Internes	85	1597€ forfait	135 745,00 €	31%
DP Forfait 5J	0	585,00€ forfait	0 €	25%
DP Forfait 4J	0	498,00€ forfait	0 €	25%
DP Prestation	8000	4,40€ ticket	35 200,00 €	25%
Usagers Commensaux	selon grille tarifaire	Gamme de tarifs	18 405,00 €	25%
Elèves Herriot	6300 prest.	4,40€ Ticket	27 720,00 €	25%
Extérieurs	200 élèves 50 commensaux	4,40€ 5,70€	880,00 € 285,00 €	25%
Total recettes pour le calcul FCSH (1,5%) = 3273,53 € et FARPI(20%) = 43647,00			218 235	
Budget estimatif avec hausse du budget avec apport collège HERRIOT				

Les sources de financement principales

La dotation générale de fonctionnement « DGF » attribuée au lycée est de **194 277€**, elle est en baisse de 14 % par rapport à l'an dernier. Elle inclut une subvention spécifique pour la filière logistique et celle attribuée pour les stages à l'école de police de Sens pour les élèves de la filière sécurité.

Année	Charges spécifiques	Total DGF	Variations
2016	2750,00 €	261250,00 €	
2017	4880,00 €	237737,50 €	-23512,50 € (-9%)
2018	10680,00 €	224443,00 €	-13289,53 € (-5,59%)
2019	12500,00 €	219954,00 €	-4489,00€ (-2%)
2020	9 900,00 €	219 954.00 €	0
2021	11 380.00 €	219 954.00 €	0
2022	8 200.00 €	194 277.00 €	- 25 677 (-14%)

Il faut donc souligner que la dotation de fonctionnement a baissé de **66973.00 €** depuis l'année 2016.

Pour le service ALO, il faut également tenir compte de la dotation spécifique « Réparations à la Charge du Propriétaire » instaurée depuis 2017 et qui sera reconduite cette année (versement en janvier 2019). Cette subvention a été augmentée en 2019 pour tenir compte des établissements avec internat.

Année	Dotations spécifiques « RCP »
2016	-
2017	14541,04€
2018	Montant identique à 2017 annoncé
2019	18 523,17 €
2020	18 523,17 €
2021	18 523.17 €
2022	18 523.17 €

Les crédits sur le BOP 141 ont légèrement diminués et surtout le montant de la taxe d'apprentissage car les recettes sur 2020 ont été divisées de moitié par rapport aux années précédentes. Avec le reliquat prévisionnel sur 2021, le niveau de la taxe est diminué en 2021.

Année	Crédits d'Etat BOP 141	Total T.A (perçue)
Exercice 2016	6000,00 €	38409,42 €
Exercice 2017	11770,00 €	62427,75 €
Exercice 2018	12350,00 €	64643,37 €
Exercice 2019	10 000,00 €	51 000,00€ (crédits ouverts)
Exercice 2020	14 000,00 €	49 600,00 € (crédits ouverts)
Exercice 2021	13 100.00	44 000.00 €
Exercice 2022		40 000.00 €

La politique de l'établissement est de préserver les crédits AP et VE dans un contexte de rigueur et de baisse de la dotation de fonctionnement.

Mettre les élèves en situation de réussite (AP-VE)

Permettre les PFMP de la filière sécurité, accompagner les projets pédagogiques, financer des équipements pédagogiques, favoriser le bien être des élèves.

S'ouvrir à l'international avec la mise en place des projets ERASMUS.

Favoriser l'accès à la culture

Prévenir l'absentéisme

Favoriser les actions de prévention dans le cadre du CESC et les projets du CVL

Développer et asseoir l'attractivité du lycée par des actions de communication, le maintien d'un climat scolaire propice au travail et en proposant un cadre de vie agréable avec

l'entretien et la rénovation régulière des locaux. Il est alors souligner l'importance de distinguer :

Les travaux pris en charge par la Région ;

Les travaux assurés à l'interne ;

Monsieur Beaudouin, adjoint gestionnaire présente la ventilation de ce budget 2022.

Les détails se retrouvent dans le ***rapport du chef d'établissement relatif au budget prévisionnel de l'exercice 2022 joint à ce compte rendu.***

Le budget prévisionnel est soumis au vote.

Vote : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➔ Adoption à l'unanimité

Employeur	Fonctions	Masse salariale
EPLÉ (Base 2019)	Fonctions éducatives	155 570,05
État (Base 2019)	Enseignements	2 497 565,86
	Education, santé, sociale	179 283,61
	Direction, administration	270 380,86
	Total état	2 947 230,33
Total général EPLÉ + Etat		3 102 800,38
Région (Base sur dépenses du 1 ^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020)	Restauration/ Hébergement	95 523,00
	Maintenance/Entretien	371 918,00
	Total Région	468 441,00
	Frais de personnels	3 571 241,38 €
Frais de fonctionnement		799 044,10 €

Le tableau ci-dessous présente le coût de la scolarité par élève sur 2020 (sur une base de 276 élèves)

Estimation 2020	Frais de personnels	Frais de fonctionnement	TOTAL
(prise en compte pour budget 2021)	3 571 241,38 €	799 044,10 €	3 901 844,48 €
Coût par élève	12 939,28 €	2 895,09 €	15 834,37 €

Fin de la séance à 19h45

La secrétaire de séance,
Chapuis Isabelle

Le Président,
Eric Vadot